ORGANISATION SPATIALE ET RESSOURCES

L'organisation spatiale tels que la forme de l'habitat, contrainte par la topographie, l'aménagement des surfaces culturales, leur éloignement plus ou moins du village ou la corrélation climat/végétation, vont avoir une influence notoire sur les ressources et leur exploitation (étagement des cultures, diversification de celles-ci, amendement par apport de fumier et rotation du pacage saisonnier sur les terrains, etc.)

L'introduction de nouvelles plantes vivrières, en particulier au cours du XIXe siècle, va apporter une nette amélioration de l'alimentation des paysans que les maladies parasitaires vont hélas gravement altérer.

L'élevage a joué un rôle primordial, tant en terme de traction animale que d'apport nutritionnel (viande, lait, beurre et fromage), de base de confection vestimentaire (laine), que de numéraire (vente du bétail placé en estive durant la période estivale).

Cette organisation spatiale et la nature des ressources sont fortement modifiées de nos jours, marquées par la dépopulation et la déprise agricole qui en est son pendant.

SOMMAIRE

L'HABITAT
La forme de l'habitat, pages de 2 à 5.

LES CULTURES
Contexte, pages de 5 à 7.
Les céréales à bouillies et les céréales à pain, pages de 7 à 8.
La pomme de terre, pages de 8 à 9.

L'ÉLEVAGE EN ARIÈGE
Contexte, pages de 10 à 11
Les races présentes dans les Pyrénées ariégeoises :

- Les bovins, pages de 11 à 13
- Les ovins, pages de 13 à 15
- Les caprins, pages de 15 à 11
- Les équidés, pages de 16 à 21
- Les porcins, pages de 21 à 22.

PASTORALISME ET TRANSHUMANCE
La transhumance estivale, pages de 23 à 25
L'organisation de la montagne, pages de 25 à 26.
La vie du pâtre, pages de 26 à 28.
Les conflits pastoraux, pages de 28 à 30.
Documents d'archives, pages de 30 à 32.

AUTRES RESSOURCES, dossiers non encore disponibles.
Industries hydrauliques, contexte
Les moulins et scieries
Les ponts

LES TOPONYMES, dossier non encore disponible.

L'HABITAT

Le positionnement solaire du village de Mijanès

Le premier regroupement d'habitats agglomérés de type *casalier* est assez commun aux IX° et X° siècles dans les montagnes, particulièrement sur les versants sud.

Ces agglomérats d'habitations s'effectuent pour des raisons d'opportunité et de mutualisation solidaire, autour des « Maisons » des familles dominantes qui s'organisaient par agrégats d'îlots casaliers. Ils vont former l'embryon des premiers villages proprement dits de ce type, dont la généralisation sera accomplie en au XII° siècle.

Ils se différencient des regroupements de type *castral,* autour d'un château où autour d'une église (village rond de Bram – Aude).

EN SAVOIR + Voir PDF alto village et christianisation

LA FORME DE L'HABITAT

L'habitat en Donezan, particulièrement pour les villages bâtis sur les adrets, est de type « maison bloc » en hauteur, à toiture à deux pentes, positionné parallèlement aux courbes de niveaux, elle se différencie de « la maison à terre » surmontée d'un toit en chaume abritant sous un même et unique niveau bétail et salle commune.

La « maison terre » est vraisemblablement l'une des formes les plus anciennes, particulièrement répandue dans certains cantons ariégeois du Couserans, le Piémont et dans les vallées Béarnaises. Jusqu'à la fin du XIX° siècle elle représentait jusqu'à la moitié des constructions pyrénéennes.

© JP. Pomies

Les granges à pignon à redents (ou redans), ou à gradins, à créneaux ou encore à pas de moineaux, se caractérisaient par un pignon saillant dont les rampants sont découpés en redents ou gradins.

Elles sont fréquentes dans le Couserans. C'est un élément utilitaire de l'architecture des maisons rurales à toit de chaume où des pierres plates couvrent les murs porteurs. Dans d'autres régions comme dans le nord de la France (notamment dans le Soissonnais), ou en Écosse, c'est un élément uniquement décoratif en pierre de taille.

La « maison bloc » est bien représentée dans les hautes vallées et plateaux d'altitudes du Donezan, du Capcir et au Pays Basque.
Elle est caractérisée par sa forme compacte, structurée par la masse de ses murs.
Ce caractère massif se décline et évolue suivant les sites entre deux positions extrêmes:
- en plaine avec un volume bas à dominante horizontale composé d'un rez-de-chaussée surmonté de combles.

- en montagne, elle présente une implantation généralement parallèle à la courbe de niveau et un volume à dominante verticale. Le gabarit courant est de deux niveaux surmontés de combles. Les ouvertures sont hautes et étroites pour se préserver du froid en hiver.
Tous les matériaux utilisés sont des pierres morainiques lorsque l'implantation du bâti est sur les versants sud des moraines glaciaires. Le bois, en montagne, s'utilise en pièces de modestes dimensions, non équarries. Les linteaux bois de faibles dimensions induisent l'étroitesse des ouvertures.

Caractéristique du village de Mijanès, établi sur la partie morainique de la soulane, la maison bloc réunit sous un même toit les habitants, le bétail et les récoltes.
Elle se caractérise par trois niveaux fonctionnels :

- Le plus élevé, dévolu au stockage des récoltes s'ouvrait sur la terrasse supérieure donnant accès à une rue, facilitant ainsi l'engrangement des récoltes
- Le niveau intermédiaire était réservé à un espace unique d'habitation, voire à plusieurs pièces selon le statut: cuisine-pièce commune et chambres
- Le rez-de-chaussée abritait le bétail et quelque fois la forge. Il s'ouvrait sur l'aire de battage de l'habitation

Maison bloc typique de Mijanès

© Michel Bompieyre

Ces dispositions ont pu évidemment évoluer y compris dans un même village, selon les circonstances. Ainsi, après un partage, la salle commune à vivre s'est substituée à l'étable, dans certaines maisons, cette dernière étant déplacée dans un bâtiment adjacent ou plus éloigné.

Dans leur état actuel, les maisons de Mijanès sont bâties en pierres d'origine morainiques pour la plupart.
Le volume général est légèrement trapézoïdal apportant une certaine stabilité à l'ensemble compte tenu du poids des toitures en lauzes.

Le bâti est de nature *opus incertum*, constitué de pierres non façonnées, à l'exception quelques fois de pierres d'angles (quelques-unes paraissant avoir été récupérées dans les ruines du château d'Usson, telles ces marches en marbre rose dans une maison modeste). Les interstices des pierres, souvent laissées nues, étaient remplis de glaise (le mortier *d'Agasse*). La chaux produite localement a été utilisée tardivement dans le cours du XIX° siècle et de manière limitée (les fours étaient tolérés sur une durée d'un an et devaient être ensuite comblés. De type catalan ils étaient non bâtis et creusés dans le sol. Utilisée comme liant mélangée ou non à la glaise, la chaux est également

utilisée en crépis. Ce dernier étant régulièrement badigeonné à la chaux particulièrement au rez-de-chaussée (entrée des étables).

Appareillage de pierres, Mijanès

© Michel Bompieyre

Les toits à deux pans et aux faîtages parallèles à la courbe aux courbes de niveaux sont couverts de lauzes dont le pendage permet de contrôler l'écoulement de la neige.

Toits de lauzes, Mijanès

© Michel Bompieyre

Contrairement aux zones situées à l'ouest de l'Ariège (Couserans, Vicdessos), les balcons sont à peu près inexistants dans le Donezan.
Enfin, les fours à pain étaient construits en saillie, littéralement suspendus et soutenus par des étais de bois.
Quelque fois ils sont bâtis de plein pied au rez-de-chaussée lorsque ce dernier a changé de statut (pièce de vie principale ou mixte : pièce de vie principale en connexion avec l'étable).

Fours à pain de plain-pied, Mijanès

© Michel Bompieyre

Les ouvertures sont étroites afin de limiter l'irruption du froid dans les intérieurs en périodes hivernales ; elles sont plus hautes que larges et de taille dégressives jusqu'au toit.

Des arcs de décharges au-dessus des ouvertures, parfois doublés de linteau en bois, soulagent et caractérisent l'appareillage de la maison bois.

Les maisons sont séparées par des passages étroits facilitant l'écoulement des eaux pluviales issues des toits et des rues : les cavaltières ou cabals : héritage, cheptel, du latin capitalis).

Cavaltières, Mijanès

© Michel Bompieyre

Les rues étaient empierrées, les cours servant d'aire de battage étaient recouvertes de terre quelque fois de bouses sèches.
L'incendie dramatique de 1825 s'il n'a pas modifié le plan urbain de Mijanès a néanmoins induit des modifications d'emploi des matériaux (généralisation des murs de pierres en remplacement des pans de bois et des toits couverts de bardeaux de bois.

EN SAVOIR + > PDF Guerres et calamités > l'incendie de 1825

LES CULTURES

Bien que l'agriculture de montagne ariégeoise puisse se qualifier de polyculture de nécessité, elle avait la particularité d'être essentiellement céréalière.

L'élevage n'y avait fréquemment qu'une existence subordonnée à l'agriculture contrairement à aujourd'hui où il est la vocation unique des hautes vallées.

Les animaux domestiques étaient qualifiés d'ailleurs de « machine à fumer les terres[1]». L'abondance de fumier enrichissait des sols souvent pauvres, permettant ainsi de meilleurs rendements et a favorisé l'avènement de la culture en continu, c'est-à-dire la disparition de la jachère et la généralisation des cultures dérobées.

Agriculture « fermée » axée sur des productions vivrières essentielles, elle visait à l'autarcie et à une autoconsommation (partielle selon les époques) sans objectif de rentabilité et rapportant peu de numéraire. Il en fut ainsi de manière plus ou moins nette selon les secteurs jusqu'au XX° siècle.

De multiples contraintes frappaient les villages des hautes vallées, la plus importante outre les aspects climatiques tenait à l'exiguïté du terroir cultivable, 16 % en moyenne dans les Pyrénées occidentales et pouvant atteindre jusqu'à 20 % dans le Pays de Sault voisin, ce qui peut s'expliquer par sa topographie.

La montagne a été aménagée en terrasses privilégiant les versants en soulanes[2] sur un parcellaire très morcelé permettant de profiter de tout l'espace disponible et de la diversité des expositions pour cultiver de nombreuses variétés de plantes.

[1] Michel Chevalier.
[2] Soulan, soula (ancien béarnais) ou soulane, est un mot gascon désignant un lieu exposé au soleil, dans les Pyrénées : le versant (d'une montagne ou d'une vallée) exposé au sud donc plus ensoleillé (sou : soleil en gascon) que le versant orienté au nord, avec des différences de température souvent importantes.

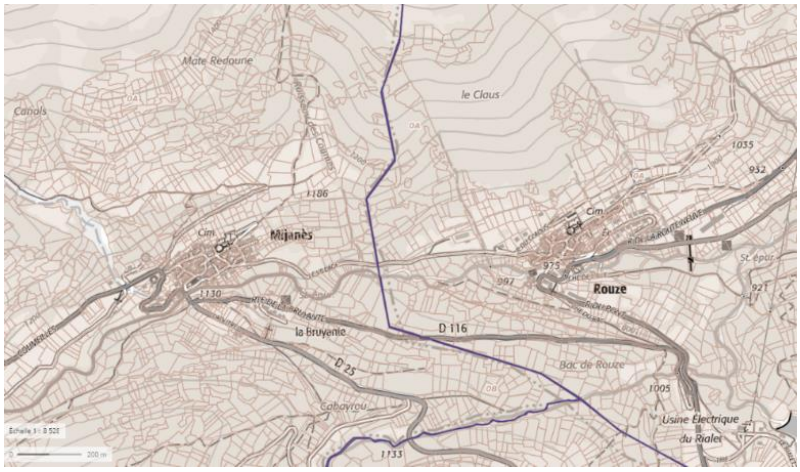

Carte Géoportail

L'accumulation des cultures et du travail humain, sur des territoires exigus, mais gorgés de fumure, sont des facteurs qui ont rendu possible une autre accumulation, celle de fortes densités humaines dans les vallées des montagnes ariégeoises.

La dispersion de cette grande variété de cultures dans l'espace accessible et les contraintes climatiques rendaient pénibles les travaux de la terre : culture à la houe et à l'araire, transport à dos d'homme dans les zones les plus pentues, remontée des terres qui avaient glissé avec la pluie ou la fonte des neiges avec des hottes ou des traîneaux, etc.

© Les images en noir et blanc sont issues de l'iconothèque du musée paysan de Niaux (Ariège)

Il n'y avait, en 1852, aucune charrue à roue dans l'arrondissement de Foix, *« Les agriculteurs de Quérigut,* écrit-on encore en 1911*, cultivent la terre avec l'ariau romain, sorte de coin à deux ailes grattant superficiellement le sol* [3] *»*. Utilisé encore à la fin du XIX° et le plus souvent construit par le paysan. Utilisé également en Andorre et sur les terres légères de la Haute Ariège (Donezan en particulier).

[3]Anonyme, in Max et Denise DEJEAN, L'Ariège d'autrefois, préface de Claude Rivals, éditions HORVATH, 1992.

Seul le maintien de pratiques communautaires telles qu'existantes à Mijanès (entraides, bans[4], vaine pâture[5], assolements réglés[6]), l'aménagement des adrets en terrasses, l'irrigation des prairies par un réseau de rigoles et le recours à la main d'œuvre familiale permettaient plus ou moins ce type d'agriculture.

Les inspecteurs de l'agriculture des Hautes Pyrénées observent en 1843 que « *Le cultivateur se dispute jusqu'au moindre rocher dont la surface se recouvre d'un peu de terre végétale : la culture ne s'arrête que là où la rapidité des pentes ne permet plus à l'homme de porter son industrie*[7].»

La surpopulation, voire certaines plantes nécessitant des sols humides, ont pu conduire à édifier quelquefois des terrasses dans les ombrées. Localisation assez rare comme celle relative à l'habitat qui, dans les hautes vallées, a majoritairement occupé les soulanes.

L'étagement de l'habitat, contrairement aux vallées alpines, ne dépasse pas 1400 – 1500 mètres d'altitude et coïncide avec les limites climatiques des cultures :

- 1500 mètres pour le seigle et la pomme de terre
- 1000 mètres pour le blé et le maïs (ce dernier étant très peu présent en Donezan)

Les céréales à pain :

- le seigle très répandu encore au XIX° siècle
- l'orge (notamment la paumelle)
- le blé froment plutôt très présent dans le Piémont

Elles ont dominé la production céréalière et supplanté les céréales à bouillies longtemps plus importantes que cette dernière.

Les céréales à bouillies

Le millet fut sans doute la céréale à bouillies la plus anciennement cultivée à ces altitudes, l'avoine quant à elle arrivant plus tardivement.

Pour accompagner ces bouillies, les pyrénéens cultivaient des légumineuses : pois, lentilles (semés jusqu'à 1200 mètres sur la soulane de Mijanès, fèves, vesces, haricots…)

Le sarrazin est une pseudo-céréale[8], qualifiée à tort de « blé noir », il a supplanté à partir du XIV° siècle les millets et les avoines. Compatible avec l'alimentation humaine et animale, il avait l'avantage de supporter des sols pauvres, d'avoir un cycle végétatif bref, des rendements élevés et d'être cultivé en dérobée après la moisson du seigle

Il progressa néanmoins lentement vers les hautes vallées, gêné par les conditions climatiques ce que confirme une enquête réalisée en 1812 qui révèle qu'à cette date il était encore absent de certains cantons des Hautes-Pyrénées, très rare dans les Pyrénées-Orientales et peu cultivé dans le Couserans et dans le Donezan[9].

---

[4] Un ban (ancien français) qualifiait toute espèce de cri impératif, diffusant un message d'un centre de commandement d'ordre public ou militaire, destiné à la proclamation d'un édit, d'un statut, d'un jugement. Le terme francique dont il dérive désigne une parole sérieuse, publique, ayant force de loi. Le refus d'obtempérer ou la non-observance entraîne une sanction. Les bans étaient diffusés par le crieur public sur la place de la ville ou du village, et par le curé dans l'église.

[5] Au Moyen Âge et sous l' Ancien Régime la vaine pâture est un droit d'usage qui permet de faire paître gratuitement son bétail en dehors de ses terres, dans les bords des chemins, les friches, les « terres vaines et vagues », les terres nues de leurs cultures, les bois de haute futaie, les taillis de plus de 4 ou 5 ans et, aussi sur l'ensemble des terres, après la récolte.

[6] Dérivé du verbe assoler, qui existait depuis des siècles, assolement apparaît dans la littérature imprimée au milieu du XVIIIe siècle. Il désignait la liste chronologique des espèces cultivées qui se succèdent de façon répétée, avec l'indication des principales opérations culturales et du moment où on les réalise.

[7] Jean François Soulet, *Les Pyrénées au XIX° siècle, l'éveil d'une société*, deuxième édition 2004, éditions Sudouest, p. 55.

[8] Les pseudo-céréales sont des plantes dicotylédones dont on consomme les graines plus ou moins à la manière des céréales**.** Contrairement aux céréales**,** ce ne sont pas des graminées. Leurs graines peuvent être moulues et réduites en farine et utilisées comme les céréales.

[9] Archives nationales, F 10430. Cité dans *Les Pyrénées au XIX° siècle, l'éveil d'une société*, éditions Sudouest, Jean-François Soulet.

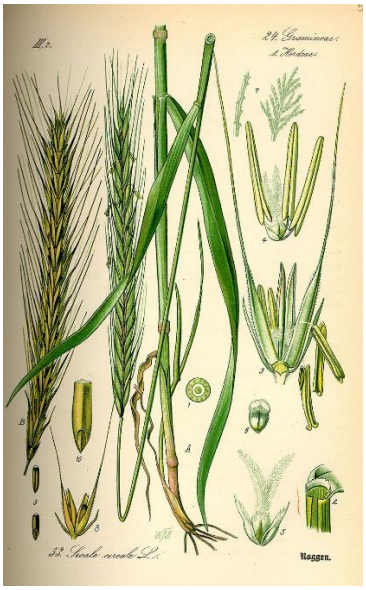

Seigle - Botanical Print, Orge antique - Botanical Print, Millet commun- viagallica

La pomme de terre[10]

La pomme de terre cultivée dès 1870 n'apparut qu'en 1878 comme produit coté sur le marché de Foix en octobre 1778, occupant 20 % des terres cultivables dans l'arrondissement.

Dans les Basses-Pyrénées on ne la destinait communément qu'à la nourriture pour bestiaux encore en 1817. D'abord consommée pendant la mauvaise saison puis de manière courante elle connut une forte progression durant la première moitié du XIX° siècle.

Introduite dans le dernier tiers du XVIII° siècle, elle ne s'est imposée que tardivement particulièrement dans la partie orientale pyrénéenne.

Contrairement aux régions hautes, basses et orientales des Pyrénées, l'Ariège cultivait 20 000 hectares de pommes de terre, soit quatre à dix fois plus que dans ces zones dans lesquelles le maïs restait un des fondements de l'alimentation. La pomme de terre était devenue en Ariège « *l'unique aliment des gens de la montagne* [11]».

Conséquemment tout déficit de récolte de ce tubercule avait des répercussions importantes sur la vie des montagnards, tel fut le cas lors de l'épidémie de phytophtora en 1845 comme l'a connue l'Irlande en 1844.

Domaine public, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=232492

[10] L'histoire de la pomme de terre, *Solanum tuberosum*, commence avec celle d'hommes ayant vécu il y a plus de 10 000 ans[49] dans la zone côtière de l'actuel Pérou et au sud-ouest de l'Amérique du Sud. Ces chasseurs cueilleurs du néolithique apprennent progressivement à la domestiquer et à traiter ses propriétés toxiques. Il y a 8 000 ans, sur l'altiplano andin dans la région du lac Titicaca, cette domestication aboutit à des pratiques rationnelles de culture et de conservation. Introduite en Europe vers la fin du XVIe siècle à la suite de la découverte de l'Amérique par les conquistadors espagnols, elle s'est rapidement diffusée dans le monde et était en 2015 cultivée dans plus de 150 pays sous pratiquement toutes les latitudes habitées (source Wikipédia).

[11] Archives départementales de l'Ariège, 5M 60, le préfet au ministre de l'intérieur, 22 déc.1845.

Les quatre cinquièmes de la récolte ariégeoise devaient périr. Le développement de ce champignon fut probablement favorisé par une grande sécheresse à laquelle ont succédé des pluies et brouillards continuels.

Loin d'un simple déficit ce fut un effondrement dramatique de la production donnant lieu à une quasi famine sur laquelle alertait le maire de Massat (Ariège) « *[...] La privation de cet aliment de première et d'absolue nécessité a jeté la consternation dans nos montagnes et présage une famine imminente pendant la saison d'hiver* [12]. »

La récolte de 1846 fut également atteinte et la maladie continua ses ravages jusqu'en 1854 avec une pointe en 1849 où les trois quarts de la récolte furent perdus cette année-là selon le sous-préfet de Pamiers (Ariège).

Comme redoutée cette crise provoqua une vague de misère sans précédent, « *Je ne peux pas tromper le Gouvernement par des exagérations, ce que j'ai déjà vérifié m'effraie. Je ne crains point d'assurer que plus de 25 000 personnes touchent au moment de n'avoir plus d'aliments* », écrivait le préfet de l'Ariège le 22 décembre 1845. Une envolée des prix en fut la conséquence, passant de 2 à 4 francs l'hectolitre avant la maladie, à 5 et 6 francs en 1845 pour s'élever à 8,80 francs en Ariège durant l'année récolte 1853-1854.

A cela s'ajoutèrent une crise céréalière déjà active depuis 1842 et une raréfaction du millet, du sarrasin et du maïs dont les prix atteignirent de hauts niveaux. Le préfet de Saint-Girons (Ariège) écrivait en 1846 qu'il prévoyait « *[...] une misère peut-être plus grande que celle de l'année dernière, si le sarrazin ne réussit pas* [13].»

La crise céréalière conjuguée avec la crise de la pomme de terre eut des conséquences sanitaires.

Ici un préfet s'effraie du « *nombre exorbitant des aliénés* », là un sous-préfet s'inquiète « *du nombre extraordinaire de mendiants qui assiègent les portes pendant une bonne partie de la journée* ».

En Ariège, on constate une augmentation des effectifs des enfants trouvés, une recrudescence des maladies épidémiques, telle la petite vérole (dans une grande partie du Saint-Gironnais).

La mortalité y est en hausse avec une augmentation de 8,5 % entre 1845 et 1850.

Autre conséquence de ces crises conjuguées : les villages les plus impactés se vident, une grande partie de leurs habitants s'exilant.

Cette ancienne agriculture pyrénéenne, n'a achevée de s'éteindre qu'aux alentours de 1960 laissant place à l'élevage extensif.

Récolte du foin et des pommes de terre à Mijanès (Ariège)
Photographies familiales, © Annie Roché

[12] Archives départementales de l'Ariège, 12 M 111 (3)
[13] Ph.Morère, « Disette et vie chère en Ariège à la fin de la monarchie de juillet (1845-1847) », *Bull. pér. de la Soc. S.L.A. de l'Ariège,* 1923, p.1-20.

L'ÉLEVAGE EN ARIÈGE

De la même manière que pour l'agriculture le paysan pyrénéen diversifiait son cheptel de manière à disposer en toute saison d'un capital de travail et de nutrition.

Pour autant, l'élevage a été très longtemps subordonné à l'agriculture vivrière et considéré comme une « machine à fumer les terres[14] », il n'en constituait pas moins une pièce essentielle de la vie économique et de la vie en général. *« Le troupeau exerce à l'époque moderne, une vraie fonction sociale dans une société où le droit d'aînesse absolue est de règle, il constitue la seule compensation accordée au cadet[15] .»*. Ce dernier était autorisé à ajouter au troupeau un certain nombre de bêtes considérées alors comme son bien propre. > Voir menu organisation sociale et politique.

Néanmoins, l'inexistence de culture fourragère, à l'exception du farouch[16] en culture dérobée et par la place relativement limitée accordée aux prairies, entrainait une pénurie de fourrage récurrente. En conséquence, il fallait recourir à l'émondage des arbres (surtout des frênes) et même de la forêt, ou de la fauchaison pénible des prairies d'estives et des zones humides. L'on a pu recourir également au nourrissage des bêtes avec des fougères participant à la mauvaise alimentation durant les stabulations hivernales. Déficit nutritionnel provoquant une certaine mortalité durant les hivers longs.

Outre l'apport en fumure qui permettait les cultures en continu, l'élevage représentait la principale ressource numéraire pour les paysans montagnards et dans les zones ou la pratique fromagère était inexistante ou marginale.
En effet, durant la période ancienne, l'Ariège ne fut pas un pays d'économie laitière à l'exception du haut pays de Foix où l'on pouvait trouver du fromage de brebis et dans le Couserans.
Dans cette zone au climat humide, l'on travaillait traditionnellement le beurre et le fromage (vaches et brebis).

En réalité la montagne ariégeoise avait avant tout une vocation de pays naisseur, ce qu'elle demeure aujourd'hui.
Excepté les bovins réservés au travail, les bouvillons de race Gasconne fournissaient au XIX° siècle le Terrefort[17] Aquitain pour l'engraissement. Il en était de même pour les ovins « descendus » de la montagne.
Bovins, ovins et équidés étaient conduits dans les pâturages et les forêts extérieures aux zones cultivées une bonne partie de l'année, de la fonte des neiges aux premières chutes automnales.
La mise en estive représentait une économie importante et permettait de se concentrer sur la gestion des cultures. Par ailleurs, la dépaissance y était organisée sous forme collective en troupeaux de plusieurs centaines d'animaux dans les montagnes de la Haute Ariège à la différence du Vicdessos et du haut Couserans où la pratique y était plus individuelle.

Les porcs étaient plutôt cantonnés dans les forêts (hêtraies et chênaies) pour la glanée extrêmement réglementée depuis le Moyen-Âge.

La présence des chèvres s'est imposée très tôt grâce à leur résistance et à leur endurance. En principe rentrées tous les soirs, elles palliaient l'absence des vaches laitières cantonnées en estives. Les chèvres ont joué un rôle très important dans les hautes vallées malgré les contraintes de l'administration forestière durant le XVIIIe qui finirent par les faire disparaître du cheptel de montagne.

Les inégalités d'aptitudes climatiques obligeaient à une certaine sélection selon les régions. Ainsi les statistiques de l'an III et IV de l'administration révolutionnaire montrent que la prédominance des ovins s'accroît d'ouest en est. Alors que la proportion ovin/bovin est de 3 pour 1 à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées –Atlantiques) elle passe de 6 à 1 dans le canton de Quérigut, de 10 à 1 dans le pays de Sault et de 9 pour 1 en Cerdagne.

---

[14] Michel Chevalier
[15] Jean-François Soulet, *La vie dans les Pyrénées du XVIe au XVIIIe siècle*, la vie au quotidien, collection dirigée par l'auteur, éditions CAIRN, p.90.
[16] Trèfle incarnat
[17] Terrefort constitue un toponyme attribué à différents territoires du Sud-Ouest de la France (Terreforts Toulousain, Gascon et Lauragais par exemples). Sols argilo-calcaires lourds opposés à la Boulbène à la terre légère et battante acide.

Les foires

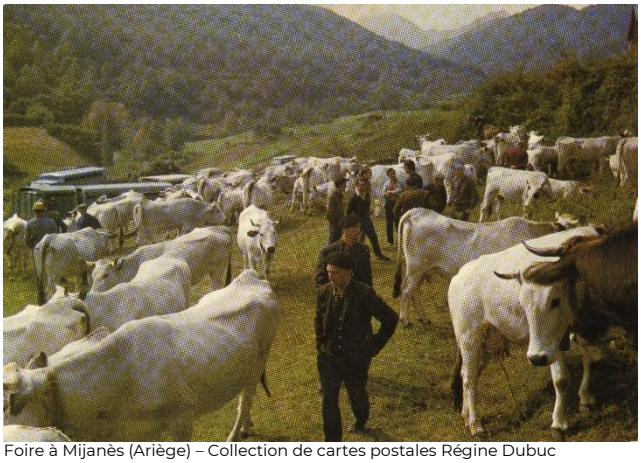

Foire à Mijanès (Ariège) – Collection de cartes postales Régine Dubuc

LES RACES PRÉSENTES DANS LES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

LES BOVINS

Très peu d'informations sont disponibles sur les races bovines peuplant la montagne ariégeoise avant la révolution. Elles deviendront particulièrement abondantes au milieu du XIXe siècle. Trois races dominaient les élevages.

La Carolaise, dans le domaine cerdan (vallée du Carol)
Très proche de la Gasconne, elle semble constituer une de ses deux souches.

La Gasconne, remarquable race de travail et d'élevage mais piètre laitière.
Elle appartient au rameau gris des steppes, arrivé à la chute de l'Empire romain avec les Wisigoths. Elle est restée en Gascogne. Cette race a été constituée au XIXe siècle à partir d'une race autochtone du Gers comme race mixte : viande et travail.

www.laviande.fr

© bluesyPete

Le domaine montagnard de l'Ariège fait partie du domaine de la race gasconne qui régnait dans le sud du Bassin Aquitain et dans la partie orientale des Pyrénées françaises.
Les auteurs anciens évoquaient une subdivision en plusieurs variétés : ils distinguaient en principal les ***Mijanaises*** issues de Mijanès (Donezan –Ariège) au poil fauve plutôt destinées à l'engraissement et les Cerdanes ou Carolaises au poil clair qui étaient surtout des bêtes de travail d'une sobriété et d'une excellente rusticité.
Mais, « *il est difficile de trouver en France une race plus mauvaise laitière*[18]. »
Sous le Premier Empire, les habitants du Donezan « *jaloux de perpétuer les belles espèces de bêtes à corne » n'utilisaient pour la saillie que des taureaux suffisamment âgés et bien choisis* [19]. »

L'autre région souche se situait dans le Gers où les auteurs du XIXe siècle voyaient le berceau de la véritable race (La Mirandaise).

[18] A. Progent (directeur des Services agricoles de l'Ariège), *A.A.,* 1948.
[19] Michel Chevalier, *La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, éditions Génin, librairie de medicis-1956, p.287.

« La question pose le problème de la reconstitution du cheptel de la Gascogne après les grandes épizooties du XVIIIe siècle, notamment celle de 1755. Un auteur ariégeois, M.Hérisson-Laparre, va jusqu'à prétendre que la race gasconne a été créée de toutes pièces par les éleveurs du Gers avec des veaux achetés en Haute-Ariège. L'ancienneté de la descente des élèves de la montagne vers les plaines agricoles est, en tout cas, indéniable [20]. »

La création du livre généalogique date de 1894. La race comprenait deux variétés, gasconne et gasconne aréolée (ou mirandaise), qui ont été fusionnées en 1955, mais dans les faits les deux populations restent bien distinctes. Des apports de sang de la race Piémontaise ont été faits dans les années 1960. Cependant ces animaux croisés ont été éliminés de la sélection et la race fut à nouveau inscrite au catalogue des races françaises.

Troupeau de gasconnes en estive https://www.pruvostleroy

La Mirandaise

La mirandaise ou gasconne aréolée est une race proche de la gasconne, originaire de l'Ariège, alors que la mirandaise a son berceau dans le Gers, et elle s'en distingue principalement par le contour de ses yeux et de ses muqueuses qui est rosé et le contour des oreilles blanc. Peut-être introduite par les Wisigoths au VIe siècle, c'est une race rustique, à la viande de qualité, qui n'est pas parvenue cependant à s'imposer sur les marchés comme la gasconne, et qui est menacée de disparaître. Elle fait partie des races bovines à faible population et un programme de conservation a permis aux effectifs d'augmenter ces dernières années. En 2020 600 têtes sont élevées dans le sud Gersois.

https://bellegardegondrin.fr

La Saint-Gironnaise

L'Aure-et-Saint-Girons est une race bovine française à très faible effectif faisant l'objet d'un programme de sauvegarde. La dénomination locale « Casta » fait référence à la couleur châtain de sa robe d'aspect bourru, proche de celle de la châtaigne (« castagne » en occitan). La race Casta, ou race d'Aure et Saint-Girons, est la race bovine qui était traditionnellement élevée dans la partie centrale de la chaîne des Pyrénées, du Haut Couserans en Ariège, au Col d'Aspin dans les Hautes-Pyrénées. Une ressemblance évoquée par certains avec la race espagnole Albère (qui, elle, a les muqueuses noires), suggère que l'Aure-et-Saint-Girons pourrait être issue d'un même groupe élevé de part et d'autre des Pyrénées.
Rustique et excellente laitière, elle permit le développement de l'économie fromagère du Couserans.

[20] Ibis. Note de bas de page 287.

https ://www.aure-louron.fr
https://www.racesbovines.canalblog.com

Limousines et Aubrac

Les races limousines et Aubrac pour des raisons économiques ont tendance aujourd'hui à supplanter dans les élevages les races rustiques pyrénéennes.
Un grand troupeau de race Aubrac est élevé de nos jours en Donezan sur la commune de Rouze.

Limousine, https://www.gaecdelacoumes.fr

Aubrac, https://www.transbetailskyrock.fr

En 2021, quelques têtes de race Highland sont élevées à Mijanès (Ariège).

https://fr.wikipedia.org
Vache Highland

LES OVINS

En 2020, le cheptel ovin ariègeois compte environ 65000 brebis, réparties sur 340 élevages (détenteurs de plus de 50 ovins). Parmi ces élevages, environ 190 transhument en Ariège, représentant 43 100 ovins de plus d'un an[21]

La race dominante sur notre territoire est la Tarasconnaise, suivie par la Montagne noire et la Castillonnaise. Sont également présentes d'autres races, comme la Suffolk, romane, mérinos précoce, Lacaune, etc.

[21] Source : Fédération Pastorale de l'Ariège.

La Tarasconnaise

Race rustique par excellence, la Tarasconnaise est une race de montagne, marcheuse et résistante, très adaptée à la transhumance.
Elle doit son nom au berceau de sa race, Tarascon-sur-Ariège et constitue en 2020 l'essentiel du troupeau ovin dans le massif des Pyrénées sur les départements des Hautes-Pyrénées, de Haute-Garonne et d'Ariège.
La Tarasconnaise fait partie des races pyrénéennes à laine frisée. Elle est issue d'une population très ancienne venue de Syrie. Elle a été souvent métissée ; d'abord avec des Mérinos d'Espagne, améliorant la finesse de la laine, puis avec des races britanniques, améliorant la conformation de carcasse et la vitesse de croissance. Elle s'est ainsi différenciée des autres races pyrénéennes à laine frisée devenant la race allaitante la plus rentable des Pyrénées.

https://fr.wikipedia.org

www.pyreneanway.com

La Montagne noire

Autrefois, de la plaine ariégeoise jusqu'au Gers, nombre d'élevages étaient destinés à l'engraissement de moutons originaires des Pyrénées (Couserans et Haute-Ariège) et des contreforts du Massif central. (Montagne noire et Lauragais) Quelques troupeaux de la montagne noire ont perduré dans l'Ariège : dans cette zone, leur capacité laitière et leur conformation bouchère en avaient fait une bonne race mâle pour donner de jolis agneaux sur les femelles des races locales : castillonaise ou tarasconnaise.

Même dans ce rôle, elles ont été supplantées par des races bouchères plus efficaces.

https://archives.azinat.com

La Castillonnaise

Race rustique, féconde et « maternelle », le mâle porte des cornes en spirales étirées et la brebis est motte[22].
La peau est grise, couverte d'une laine blanche. La tête et les pattes sont tachetées de rouge cuivre. Elle s'appelle aussi « tête rouge ».
Elle fait partie des races pyrénéennes à laine frisée que l'on trouve dans les Pyrénées centrales. Son nom est apparu en 1907, il vient de Castillon-en-Couserans, lieu d'élevage de cette race.
Au XIXe siècle, sa viande était réputée. Mais les croisements améliorateurs ont plutôt favorisé la race Tarasconnaise, la Castillonnaise a alors été victime de sa taille et de croisements anarchiques. De 50 000 en 1929, les effectifs sont tombés à 2000 en 2004.
Des actions de sauvegarde ont été entreprises.
En 2020 on comptabilisait quelque 3000 têtes dans une vingtaine d'élevages. 1800 sont inscrites au registre généalogique de 1982.

[22] Sans corne, s'emploie pour les races ovines et caprines.

https://fr.wikipedia.org

Dans les décennies 1950-1960 Mijanès était la commune la plus riche en brebis du Donezan qui, durant la même période, possédait un ratio de une à deux brebis par habitant[23]

François Galy conduisant son troupeau de brebis dans les rues de Mijanès (Ariège)
Photo fournie par la famille.

LES CAPRINS

Les chèvres furent grandement appréciées pour leur sobriété et pour les services qu'elles offraient : guidage des troupeaux ovins, apport de lait durant l'estive des bovins, apport de viande fraîche ou en salaison. Le chevreau était particulièrement apprécié en Bigorre.

Les pyrénéens défendirent avec acharnement les caprins qui firent l'objet d'une incessante « guerre » de la part de l'administration forestière au XVIIIe siècle. Avant cette offensive contre ces animaux qui aboutit à leur interdiction d'accéder aux forêts dans la moitié du XIXe siècle, l'Ariège comptait une chèvre pour dix ovins.

En 1818, la municipalité de Mosset (Pyrénées-Orientales) adressait une supplique au préfet, *« Combien [ce] bétail est nécessaire pour la campagne et surtout pour la classe indigente ; très fréquemment la chèvre remplace la nourrice et, quasi journellement, le peu de fromage qu'on tire de leur lait, compose avec un morceau de pain bis la seule nourriture d'une grande partie des habitants [24] .»*

Le département de l'Ariège produit plus de la moitié du lait de chèvre de Midi-Pyrénées et détient 47 % du cheptel régional avec 46 591 chèvres.

[23] Michel Chevalier, *La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, éditions Génin, librairie de medicis-1956, p.812.
[24] G.Möller, *Mosset au XIXe siècle*, mémoire maîtrise d'histoire, Montpellier, 1975, p.22.

La chèvre pyrénéenne

Extrêmement rustique, la chèvre des Pyrénées entretient les territoires de montagne au sein d'élevages extensifs et participe à la valorisation et à la sauvegarde de ces espaces, tout en générant des produits de qualité (fromages et viande de chevreau). Aujourd'hui, la race bénéficie d'un regain d'intérêt. En 2014, plus de 4000 chèvres pyrénéennes ont été recensées et de jeunes éleveurs s'installent chaque année pour valoriser cette race au sein de petits ateliers fromagers ou de troupeaux conduits en allaitant en complément d'une autre activité.

https://www.association-ferme.org

https ;//www.latondeusequibrouter.fr

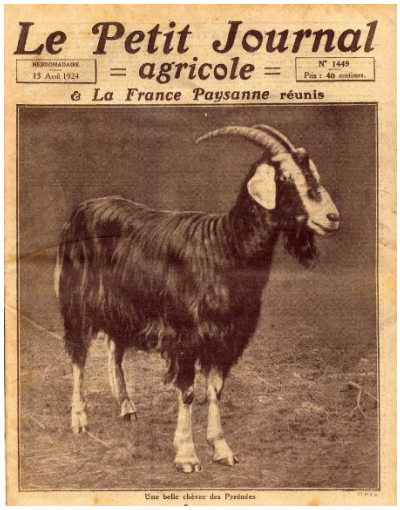

https://www.association-ferme.org

Il n'y a pratiquement plus de tradition caprine en Donezan, hormis un troupeau sur la commune de Le Puch.

LES ÉQUIDÉS

La montagne pyrénéenne était le berceau de petits chevaux rustiques bien adaptés à l'environnement, tels le « Navarin » ou « Navarrais », le « Garrano », le « Poney Galicien », « l'Asturcón », le « Pottock » et le « Mérens » en particulier.

Garrano

Poney galicien

Asturcón

Pottock

Le Jaca navarrais

Cheval de petite taille, à la tête busquée et aux pattes grêles qui errait en liberté sur les estives du Roussillon à la Basse-Navarre.

https://fr.wikipedia.org

Ce cheval de travail rustique est probablement issu des populations équines primitives de la péninsule Ibérique. L'étude génétique montre que la Jaca Navarra, le poney galicien et le Pottok, sont à ce point proches que ces trois races ne sont pas systématiquement différenciées.

La population connaît une croissance à l'époque où une jument de Navarre était donnée à chaque agriculteur faisant le choix de s'installer dans la région. Une forte réduction d'effectifs intervient au milieu du XXe siècle, du fait de la motorisation des transports et de l'agriculture.

En 1982, le gouvernement autonome de Navarre débloque des fonds pour maintenir un noyau de référence. Le 26 mai 2002, la Jaca Navarra est officiellement déclarée comme étant en danger d'extinction.

Le Mérens

Rustique à la robe noire de petits chevaux de selle et de trait léger. Le cheval de Mérens, Mérens ou mérengais, encore parfois nommé poney ariégeois, est une race française.

https://www.energie-cheval.fr

Peut-être d'origine ibérique, comme pour la plupart des races de chevaux des Pyrénées, le Mérens ressemble au Dole Gudbrandsdal, qui est norvégien, au Fell et au Dales, qui sont britanniques, mais contrairement à ce dernier, le Mérens n'a jamais été croisé avec le Frison

Døle Gudbrandsdal

Dales

Frison

Il doit son nom à la commune de Mérens (Ariège) près d'Andorre, c'était un cheval de travail endurant adapté à la montagne et prisé des paysans ariégeois dans la région de Foix des siècles durant.

Cheval connu durant toute l'Antiquité, il aurait pu être utilisé comme cheval de bât par les romains. Dans les *Commentaires sur la guerre des Gaules* par Jules César, sont mentionnés de petits chevaux noirs lors de la défaite de Crassus[25] contre les Stiates[26].

Son utilisation traditionnelle était dévolue au bât et au charroi en montagne. Dans les années 1920 on l'utilisa dans les plaines du Roussillon et de la Basse-Ariège pour les travaux culturaux et pour le trait léger.

Son utilisation comme cheval de trait d'artillerie par les armées napoléoniennes durant la campagne de Russie est attestée, comme son utilisation par la cavalerie légère à la fin du XIXe siècle. Après 1920 il fut affecté aux troupes alpines à la place des mulets. En 1946 l'armée française cessa d'utiliser les Mérens comme chevaux d'artillerie de montagne précipitant son déclin déjà entrepris au cours du XVIIIe siècle par la concurrence des mules et des ânes.

https://www.attelage-patrimoine.com

La motorisation des transports et de l'agriculture le mettent sévèrement en péril au milieu du XXe siècle. Le Mérens est sauvé de la disparition dans les années 1970[27].

Aujourd'hui, les chevaux modernes issus d'une sélection entamée dans les années 1980 tendent à s'éloigner de plus en plus du type originel en devenant plus « sportifs ».

C'est un bon cheval de saut d'obstacles, d'attelage et de voltige, également utilisé pour l'entretien écologique des régions montagneuses grâce à son pied sûr et sa rusticité. Ces dernières années, deux types d'élevage tendent à se distinguer au sein de la race, l'un concerne le petit cheval massif et rustique traditionnellement élevé en semi-liberté dans les montagnes pyrénéennes, l'autre l'animal moderne et léger, également plus sportif.

[25] Marcus Licinius Crassus, né vers 115 av. J.-C. à Rome et mort en 53 av. J.-C., est un général et homme politique romain qui joua un rôle essentiel dans le passage de la République à l'Empire
[26] Les Sotiates, Sottiates ou Sontiates[1,2] étaient un peuple aquitain (Proto-Basques) sous influence celte en aquitaine protohistorique, dans la région de Sos, dans l'actuel département de Lot-et-Garonne.
[27] Sauvetage entrepris par Lucien Lafont de Sentenac et des communautés d'inspiration hippie.

Des journées du Mérens de réputation internationale ont lieu chaque année dans la commune de Bouan en Ariège.

Le Castillonnais

Comme toutes les populations chevalines pyrénéennes (Pottock, Anglo-Arabe, Landais...), le cheval Castillonnais est issu de hardes sauvages très anciennes. Il a été, au cours des âges, imprégné de sang oriental et surtout ibérique, ce qui se lit encore de nos jours dans son expression si particulière. Les couserannais qui se souviennent parlent, émus, en patois, de la "montagnole, uo bestio pla poulido".

Des chroniqueurs historiques affirment que François 1er montait un cheval du Biros (Vallée de Castillon) à la bataille de Pavie (APACC, 1995).

Son berceau d'origine se situe dans le canton de Castillon en Couserans en Ariège. Sa situation géographique le place entre le berceau du cheval Tarbais (légère gloire des régiments de Hussards) à l'Ouest, le cheval de Mérens de la vallée de l'Ariège à l'Est. Le cheval Castillonnais s'inspire en fait de ces deux races.

Ce petit cheval, appelé "cheval de Biros" ou "St-Gironnais, est aujourd'hui parfaitement adapté à l'équitation de loisir sous toutes ses formes. Il n'oublie pas pour autant sa vocation ancienne de cheval militaire, de diligence ou encore de trait léger dans l'agriculture de montagne. Aucune difficulté ne le décourage, ni les sentiers escarpés, ni les intempéries ne l'effraient.

http://www.equipyrene.org

https://association-ferme.org

LES MULES, MULETS ET LES ÂNES

Au cours du XVIIIe siècle les races chevalines pyrénéennes subirent une sévère concurrence de la part des élevages de mules et ânes qui amorcèrent le déclin des chevaux pyrénéens.

Les Equus présentaient l'énorme avantage pour les éleveurs d'être commercialisés dès l'âge de six mois au lieu de trois à quatre ans pour les chevaux.

Les Equus étaient absents du recensement de 1539 en Castillonnais par exemple, alors qu'on pouvait en compter 574 têtes en 1819.

Cet engouement général était dû en principal à des raisons de rentabilité commerciale, le prix de revient d'un mulet était inférieur d'environ deux tiers à celui du cheval[28].

L'élevage mulassier de l'Ariège approvisionnait en muletons[29] les Aragonais (Val de Broto en particulier) qui alimentaient à leur tour, après deux ans de dressage aux travaux, les autres régions espagnoles.

Pour autant, l'engouement pour les Equus tenait également au fait que « *les pyrénéens des deux versants appréciaient ces bêtes sobres et robustes qui s'adaptaient très bien au milieu montagnard* [30]. »

Ainsi l'Ariège comptait en 1840 autant de mulets et d'ânes que de chevaux.

La mule des Pyrénées

La robe est généralement de couleur noire ou bai brun, et le poids n'excède pas 600 kg, La mule est excellente pour le travail, elle peut porter des charges de 200 kg. Elle a du caractère mais elle est tout de même docile et très calme. Elle s'adapte à toutes les situations.

La mule des Pyrénées est un type de mule qui n'est pas reconnu par les haras nationaux français, mais qui est reconnu par le Ministère de l'Agriculture depuis 2005. La production mulassière était très importante dans les Pyrénées et fut une grande source de revenus jusqu'en 1940, où l'on comptait jusqu'à 1 000 naissances annuelles de ces mules pour le seul département de l'Ariège. Cet animal nait du croisement entre un baudet catalan et une jument trait bretonne, Mérens, ou autre (demi-sang, etc.).

Comme tous les hybrides, il est presque exclusivement stérile. Il fut très réputé comme animal de travail durant le XIXe siècle.

Ladepeche.fr

[28] François Taillefer, Les Pyrénées, de la montagne à l'homme, 2000, éditions Privat, p.267.
[29] Jeunes mulets.
[30] J.-A. Brutails, Notes sur l'économie rurale du Roussillon à la fin de l'Ancien Régime, Perpignan, 1889, p. 69.

Les ânes des Pyrénées

Les origines de l'âne des Pyrénées sont complexes puisqu'au vu de la grande étendue de son berceau d'origine, une grande variété de types d'ânes était autrefois connue[1]. En France, on parlait ainsi de types Lourdais, Tarbais, de Tournay, du Béarn ou de Balagué ; et en Espagne de types de Vic ou d'Urgell[1]. Tous ces types sont aujourd'hui regroupés sous seulement deux types, le type Gascon et le type Catalan avec un désir de regrouper la population autour d'un même standard fondé sur l'iconographie d'archives et sur les descriptions des hippologues données au cours des derniers siècles.

La race est reconnue par le ministère de l'agriculture et les Haras nationaux depuis 1997.

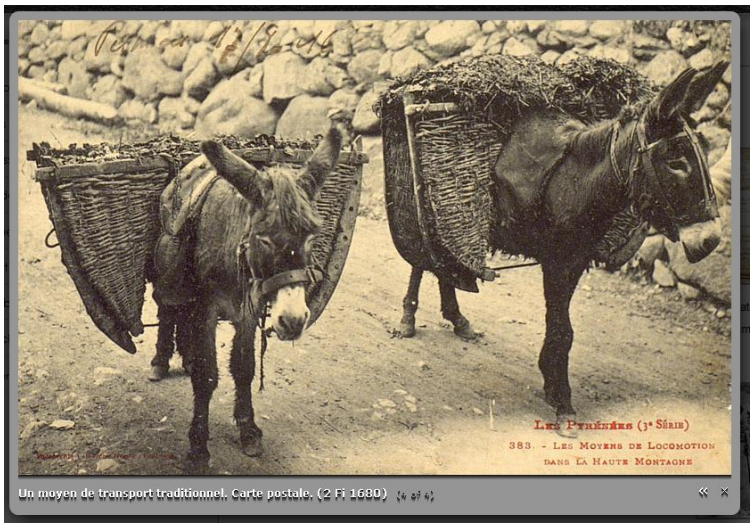

Archives départementales de l'Ariège

LES PORCINS

Il n'existe plus d'élevage pastoral du porc en Ariège, sinon marginal, contrairement au Pays Basque où subsistent des périodes de glanées en forêt.

Beaucoup plus fourni que l'élevage caprin celui des porcs a joué un rôle croissant dans l'économie montagnarde.

P. Laboulinière[31] notait en 1807 « *Il n'est presque pas de famille…qui n'élève un cochon pour sa provision. Plusieurs en tuent deux, et même trois chaque année. Le plus grand nombre n'en élève plus d'un que par spéculation, et pour revendre en nature. On les achète jeunes. On les fait pacager jusqu'à l'entrée de l'hiver. Alors on les enferme pour les engraisser avec du maïs, du gland et de la ^pomme de terre. On les tue en janvier et février. Ils sont généralement blancs, ou noirs tachetés de blanc. Leur espèce est commune mais de bonne qualité*[32]. »

Le statistiques de 1840 montrent que les effectifs augmentent d'est en ouest : 28 283 dans les Pyrénées-Orientales, 50 425 en Ariège ; 54 450 dans les Hautes-Pyrénées et 76 297 dans les Basses-Pyrénées

Le porc Basque

Le porc pie noir du Pays basque, appelé plus simplement aussi porc basque (Euskal Xerria : « porc basque » ou Xuri eta beltza : « blanc et noir » en basque), est une variété de la race porcine basco-béarnaise de type ibérique, celle-ci peuplait autrefois l'extrême sud-ouest pyrénéen, ainsi que les provinces voisines du nord de l'Espagne.

[31] Pierre Laboulinière, 1780-1827. Écrivain et économiste politique. A écrit des ouvrages économiques et statistiques sur les Pyrénées au XIXe siècle.
[32] P.Laboulinière, *Annuaire statistique du département des Hautes Pyrénées*, Tarbes, 1807.

Le standard de la race Pie noir du Pays basque a été établi en 1921. C'est un porc coureur, pouvant chercher sa nourriture dans les bois et dans les champs. Il est court sur membres au corps ramassé et se distingue par sa couleur caractéristique noire et blanche (tête et « cul » sont noirs, le reste du corps étant blanc). Il a des oreilles noires tombant sur les yeux.

Probablement apparenté au porc cul noir du Limousin.

Porc cul-noir © Radio France

Cul noir du Limousin

La bonne résistance du porc Basque aux conditions climatiques difficiles et son peu d'exigence en matière de nourriture (herbe, châtaignes, glands, pois, fruits...), font de ce dernier un animal très bien adapté à l'élevage en montagne. En semi-liberté, il parcourt les montagnes pendant plus d'un an avant de rejoindre les étals des charcutiers.

Au cours du XXe siècle, du fait de la raréfaction des chênes, victimes de la déforestation, le nombre d'individus a diminué considérablement jusqu'à la quasi-disparition de la race. Depuis les années 1980 elle connaît un nouveau développement avec l'appui du programme de conservation des races locales.

Le porc Gascon

Le porc gascon est présent principalement dans le Sud-Ouest de la France, plus particulièrement dans les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Gers. Le porc Gascon a pu avoir une zone d'extension bien plus vaste que celle-ci bien que la race autochtone à l'ouest de la Bigorre ait longtemps été le porc pie-noir ou cul noir de Bagnères-de-Bigorre.

On retrouve le porc gascon dans la zone périphérique, dans les Pyrénées-Atlantiques, l'Ariège et les Landes[2]. Il est ponctuellement présent dans quelques élevages répartis sur le territoire national accueillant des visiteurs (élevages et parcs animaliers de vision).

Le porc gascon s'est maintenu assez pur dans son berceau d'origine, mais il a souvent été l'objet de croisements avec le Large White[33], à la périphérie, ce qui a donné des populations métissées, non fixées en tant que races et aujourd'hui disparues : le porc de Cazères et le porc de Miélan[5].

Large White https://klasseai.co.uk

https://futura-sciences.com

La race porcine gasconne a été sauvée en grande partie grâce à l'action engagée par l'Institut technique du porc, aujourd'hui IFIP-Institut du porc[6], dès les années 1970.

[33] Le large white, ou grand porc blanc anglais, est une race porcine originaire du nord-est de l'Angleterre (Comté de Yorkshire), introduite en France à la fin du XIXe siècle.

PASTORALISME ET TRANSHUMANCE

Au XIXe siècle, la transhumance d'été est un phénomène propre à la vie des populations montagnardes dont les nécessités et les contraintes ont forgé leur cadre de vie, tels les regroupements valléens et les fédérations inter-vallées L'organisation familiale était elle-même façonnée en partie par l'existence du troupeau.

La question de la nourriture hivernale du bétail était centrale, pour y faire face le montagnard avait trois solutions :

- L'entretien optimal des prairies de fauche, en particulier par un système d'irrigation permettant d'améliorer les récoltes de foin, voire de les rendre abondantes
- Le recours à la transhumance avec la vente de la plus grande partie du cheptel lors des foires d'automne
- La transhumance hivernale vers le Piémont ou les plaines.

LA TRANSHUMANCE ESTIVALE

Transhumance Fontanés-de-Sault, troupeau de race Gasconne
Image : paco lala-Geo.fr

Passage de la transhumance à Mijanès, troupeau de race Gasconne.
© Régine Dubuc

© Régine Dubuc

Passage de la transhumance à Mijanès (Ariège). À gauche, race Aubrac, à droite: race Gasconne.

Le système d'estivage permettait d'étendre saisonnièrement le nombre de bêtes, de générer une économie de nourriture et un apport économique lors des foires d'automne qui clôturaient la saison des estives.

Étendu et varié le domaine pastoral se répartissait en trois zones incluant la forêt:

- Celle exigüe des pâturages proches des villages
- Celle des pâturages intermédiaires (automne et printemps)
- Celle d'altitude du début de l'été à l'automne (les estives).

Deux sortes de contraintes étaient établies afin de préserver la ressource de chaque zone :

- Des dates précises d'ouverture et de fermeture des espaces de pacage avec une surveillance dévolue aux « bédaillers »
- La quantité de bêtes que chaque propriétaire était autorisé à introduire dans les pâturages collectifs.
- Du bétail « étranger » à la communauté pouvait rejoindre les espaces de pacage moyennant le versement d'une redevance fort rémunératrice[34]. Quelque-fois le nombre de ces bêtes ajoutées pouvait être très important et exercer une pression dommageable à la ressource végétale. Ainsi, un troupeau espagnol de cinq mille têtes avait été introduit au XIXe siècle dans le cirque de Troumouze (arrondissement de Foix).

Une fois fixées, les dates étaient publiées par le crieur au son du tambour, de la corne ou de la trompette.

Chaque bête était marquée, les ovins étaient tondus en épargnant une zone derrière les cornes (*le floc*) sur laquelle on appliquait la marque indélébile de la maison et quelques autres marques sur le corps. Venait ensuite la cérémonie des sonnailles : les béliers étaient équipés d'un collier de bois fermé par une cheville (*la clabeto*) auquel on fixe une grosse sonnaille (la *bourrounbo ariégeois, la burumbas au pays basque)*, les brebis avaient droit aux petits *esquelbous. À l'Est de la chaine retentissaient les « mitjanès »et les borrombes catalans.*

Les bovins étaient marqués sur les cornes avec des signes, chiffres initiales ou des signes à caractère magique (soleil, étoile, svastikas, etc.), l'oreille pouvait être également fendue.

Les colliers de bois étaient parfois très larges pour protéger les animaux des morsures à la gorge par les loups.

Quelquefois, colliers et bêtes étaient agrémentés de pompons et de fleurs lors du départ du troupeau. Cette tradition n'a pas laissé de trace en Donezan si elle a existé.

Transhumance en Aubrac © sabardu-tourisme.fr

Les familles étaient autorisées à garder au village « les bœufs et vaches aratoires », en cas de nécessité on pouvait y ajouter une vache laitière.

[34] 12 réaux (soit 4 livres) par centaine de moutons était d'usage à Prats-de-Mollo au début du XVIIIe siècle, p.93 in : Jean-François Soulet, *La vie dans les Pyrénées du XVIe au XVIIIe siècle,* La vie au quotidien, collection dirigée par Jean-François Soulet, éditions CAIRN.

L'ORGANISATION DE LA MONTAGNE

Les montagnes sont divisées en « places » avec au centre une cabane entourée d'un enclos à bétail : la *jasse* des bovins, le *coural* en Pays de Foix, le *courtal* ou *coueou* en Couserans.

Situées généralement entre 1500 et 2000 m. d'altitude, elles sont semi-enterrées ou adossées à une pente ou à un rocher. Bâties partiellement en pierres avec une charpente grossière en bois ou entièrement en pierres sèches et voûtées pour les *orris ou orrys*. Les unes et les autres sont recouvertes de mottes de gazon disposées en écailles afin d'en assurer l'étanchéité.

Cabane en pierres sèches et bois
https://www.ariege.com

Orri du Boussadu du haut (Mijanès (Ariège
© Michel Bompieyre

Dans les zones laitières il existe une seconde pièce ou une annexe (le *mazuc*) qui sert de cave à beurre et à fromage. Dans le haut Vicdessos (Ariège), d'autres annexes entourent l'orri principal (niche pour les chiens, poulailler, soue à cochon, étable pour la vache laitière, écurie pour la mule ou bergerie) créant ainsi de véritables hameaux miniatures saisonniers vers lesquels se déplaçaient des familles entières.

https://www.pyrenees-ariegeoises.com

Orris de Belcaire (vallée de Soulcem – Auzat-Ariège)

La vie du pâtre

Quel que soit leur statut, qu'ils soient en groupe ou isolés les bergers menaient une vie austère, dénuée de confort durant de longs mois (trois au minimum pouvant se prolonger à cinq mois selon les intempéries). En Donezan, la construction de cabanes pastorales dans les années 1960 améliora grandement la vie des pasteurs.

Le confort des cabanes partiellement en bois et les orris était sommaire, peu ou pas de mobilier, réduit la plupart du temps à un tabouret, un bat-flanc de pierre ou de bois recouvert d'un tapis de branchage et de fougères sur lequel pouvaient être disposées des peaux de mouton ou de vieilles capes (la *capète* de bure), sol de terre, absence de cheminée.

Intérieur d'un orri à l'étang de Soulcem (Auzat-Ariège)
© Gilles Athier

Intérieur de l'orri restauré du Carla (Auzat-Ariège)
ariegepyrenees.com

Lors de périodes fraîches et de nuits froides l'allumage d'un feu est nécessaire, la fumée envahit l'espace et le rend irrespirable, la fumée ne pouvant s'évacuer que par la « porte » ou les interstices du toit.

L'alimentation est frugale : lait, petit lait, parfois du pain noir, pommes de terre et fromage.

En témoigne les paroles ironiques d'une bourrée du pays de Foix :

Bido d'un pastou	Vie de Pasteur
Bido regalado	Vie de bonne chère
Le maiti, leitou	Le matin, du petit lait
La neit, la calhado	La nuit, du lait caillé

Dans certains cas les villageois et/ou les propriétaires ravitaillent le berger, récupèrent beurre et fromages, d'autres viennent récupérer le fumier qui s'entasse dans le *coral.*

En 1807, le récit de Pyramus de Candolle[35] illustre parfaitement la frugalité des repas et la présence de bergers « transfrontaliers » dans les estives. « *Trouve excellent une soupe composée d'huile, de sel et d'ail cuits ensemble et jetés sur un pain blanc superbe qui lui est servi dans une cabane du Donezan, mais elle est l'œuvre de bergers espagnols…* [36]».

Le travail du berger

Occupé du lever du jour jusqu'à une heure avancé de la soirée, le pâtre a peu de loisir.

Veillées lorsqu'il est en compagnie d'autres bergers, rares descentes au village pour se ravitailler, pour aller aller au cabaret ou à la messe.

Dans les régions fromagères le travail du berger est plus dense que dans celles de simple élevage : traite des bêtes, dépaissance, dépôt de sel (*assalar*) plusieurs fois par semaine, fabrication et affinage du beurre ou du fromage avec des instruments en bois (le *lérou*- pot à traire *;* le *tusso* - bol *; la Toudeilhe* – fouet ; *la Coulade* – passoire *; le Cuilhé* – cuillère à écrémer ; *l'era sanjo* – pot à lait), souvent confectionnés par les bergers eux-mêmes.

[35] Augustin Pyramus de Candolle, né le 4 février 1778 à Genève et mort le 9 septembre 1841 dans la même ville, est un botaniste suisse. Il fut **l'un des fondateurs de la géographie botanique en tant que discipline scientifique.** Il fut également **un descripteur et classificateur du monde végétal.**
[36] Claudine Pailhès, *La vie en Ariège au XIXe siècle*, La vie au quotidien, collection dirigée par Jean-François Soulet, édition CAIRN, p. 65.

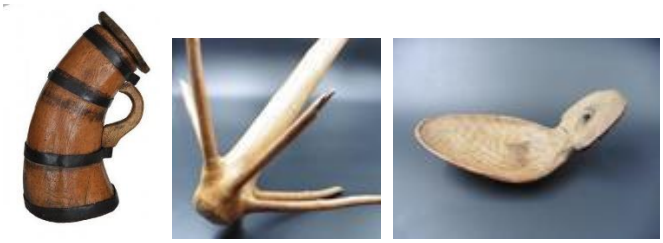

Le Lérou ; La Toudeilhe ; le Cuilhé

Objetsdhier.com

Photo extraite du livre *L'Ariège d'autrefois*[37]

La prédation

La présence de loups et d'ours nécessite une vigilance accrue. Les chiens sont équipés de colliers garnis de longues pointes métalliques pour les prémunir de morsures à la gorge occasionnées par les fauves. Protection quelquefois insuffisante, ainsi en Donezan, dans la vallée du Laurenti, deux gros loups ont dévoré le chien d'un berger à proximité de la cabane[38].

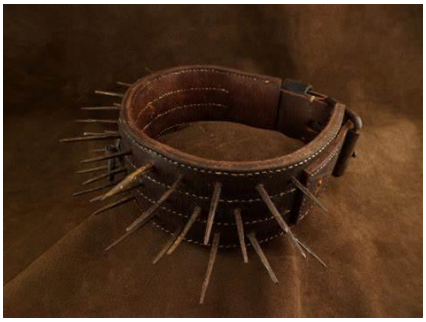

Collier de défense. Auteur inconnu, tous droits réservés.

Les témoignages sont rapportés par des voyageurs tels le baron Haussmann[39] sur les pentes du Cabrère (pic entre Ariège et Luchonnais), Alphonse d'Assier[40] évoque lui un ours rusé qui attaquait le troupeau à l'heure de la sieste du berger, Chausenque[41] de passage dans la vallée d'Orlu recueille le récit des bergers qui chassent à coups de bâtons les rapaces ou les corbeaux qui crèvent les yeux des agneaux, etc.

[37] Max et Denise Dejean, *L'Ariège d'autrefois*, préface de Claude Rivals, éditions HORVATH, 1992, p.48.
[38] Opus cité, *La vie en Ariège au XIXe siècle,* p.68
[39] Georges Eugène Haussmann, communément appelé le baron Haussmann, né le 27 mars 1809 à Paris et mort le 11 janvier 1891 dans la même ville, est un haut fonctionnaire et homme politique français. Préfet de la Seine de 1853 à 1870, il a dirigé les transformations radicales de Paris sous le Second Empire. L'on parle depuis de bâtiments Haussmanniens.
[40] Adolphe d'Assier (La Bastide-de-Sérou, 9 mars 1827- Aulus-les-Bains, 17 février 1889) est un explorateur et écrivain français.
[41] Né le 9 avril 1781 à Gontaud (Lot-et-Garonne) et décédé le 29 avril 1868 dans la même commune, Vincnt de Chausenque est officier topographe, il fut envoyé dans les Pyrénées, chargé des cartes de Tarbes, Lourdes et Barèges. Pyrénéiste passionné, il multiplia à partir de 1822 les excursions le long du versant français de la chaîne pyrénéenne.

Les bergers d'Orlu s'en remettent quant à eux à Dieu et le curé du village monte bénir les troupeaux dans la montagne

Les conflits pastoraux

Ils furent nombreux, entre éleveurs, entre propriétaires et l'administration forestière, entre communautés valléennes, entre vallées des versants français et espagnols ou andorrans, etc.

Il en résultait des procès interminables, des captures et des mutilations de bétail étranger à l'estive, des bagarres, des pillages de cabanes et de provisions, des coups de feu échangés et quelquefois des meurtres.

Néanmoins, ces tensions et conflits d'usage étaient apaisés et pacifiés par des pactes inter-vallées dont le plus célèbre est la Junte de Roncal ou le Tribut des Trois vaches.

À l'origine de ce traité un conflit entre Béarnais et Navarrais dans les vallées du Barétous et de Roncal.

Ce conflit relatif à l'accès à une source disputée et aux pâturages remonterait au IIe siècle selon la légende, dont l'apogée eut lieu au XIVe siècle lors d'une altercation autour de la source où un pâtre navarrais tua un pâtre béarnais. Des pourparlers eurent lieu et échouèrent malgré l'arbitrage des évêques de Bayonne, d'Oloron, de Jaca et de Pampelune. S'ensuivit une bataille rangée qui mit en fuite les Barétounais et la mort de leur chef.

De nouveaux pourparlers eurent lieu durant lesquels on constata le nombre égal de victimes de part et d'autres. Une sentence fut signée le 13 octobre 1375 aux termes de laquelle les Béarnais s'engagèrent à verser un impôt sous la forme de trois génisses « *por la sangre y las hierbas* » (pour le prix du sang et pour l'usage des pâtures). En échange les Navarrais ouvrirent leurs pâtures durant 28 jours à partir du 10 juillet de chaque année. Le traité des Pyrénées[42] confirma les clauses du traité.

Seule interruption lorsque les armées napoléoniennes ont envahi l'Espagne, à la reprise le tir d'un coup de feu en direction de la France par les Navarrais en signe de victoire a été abandonné. Aujourd'hui encore ce traité donne lieu à une cérémonie rituelle et solennelle autour de la borne frontière 262 au col de la Pierre-Sain-Martin le 13 juillet.

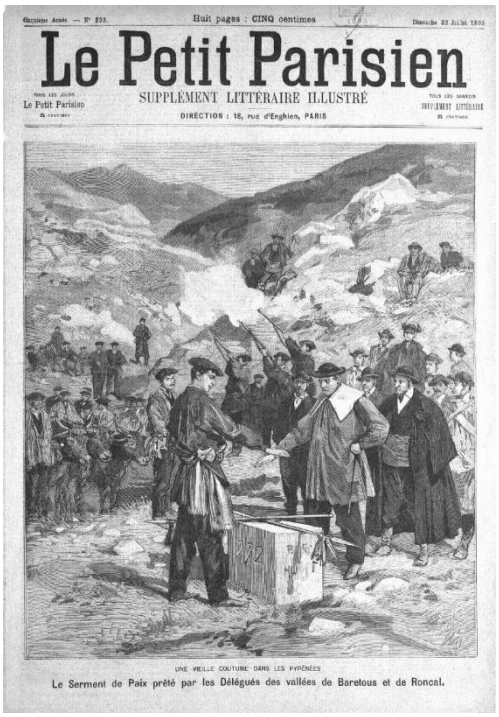
Huit pages : CINQ centimes

Le Petit Parisien

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

DIRECTION : 18, rue d'Enghien, PARIS

UNE VIEILLE COUTUME DANS LES PYRÉNÉES

Le Serment de Paix prêté par les Délégués des vallées de Baretous et de Roncal.

À signaler sur la gravure du Le Petit Parisien une erreur de numérotation sur la borne « 272 » au lieu de 262.

© Roberta aux bornes des Pyrénées

[42] Il est signé le 7 novembre 1659 sur l'île des Faisans, au milieu du fleuve côtier Bidassoa qui marque la frontière entre les deux royaumes dans les Pyrénées-Atlantiques. Les rois Louis XIV de France et Philippe IV d'Espagne y sont représentés par leurs Premiers ministres respectifs, le cardinal Mazarin et don Luis de Haro.

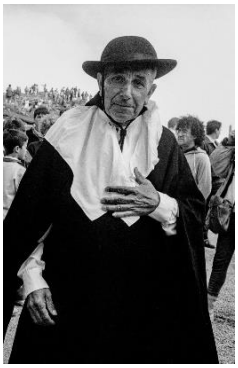

© Michel Aycaguer

Les élus navarrais arborent leurs tenues ancestrales et les élus béarnais des 6 communes concernées sont ceints de leurs écharpes tricolores.

Le représentant navarrais demande d'abord si les Béarnais sont disposés à honorer leur engagement (le tribut des trois vaches), leur représentant confirme l'accord en posant sa main droite sur la borne, suivi alternativement par tous les élus des deux vallées. Le représentant Navarrais pose sa main en dernier en prononçant la formule rituelle : « *Paz aban, paz aban, paz aban* » (La paix désormais). Même si un lot de génisses est toujours présenté aujourd'hui à un vétérinaire navarrais qui choisit trois vachettes et vérifie qu'elles aient le même aspect de pelage et de cornage, le tribut est alors acquitté par un chèque d'une somme équivalente à la valeur monétaire des animaux.

Le serment sur la borne © Sud Ouest

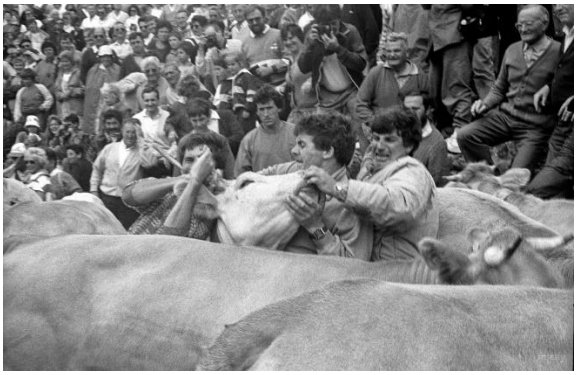

Le lot de génisses et le tri des trois composant le tribut © Michel Aycaguer

---

QUELQUES PIÈCES D'ARCHIVES

Source : archives départementales de l'Ariège

Recensement du bétail pouvant partir en estive :

- Établi en 1855 par le maire de Mijanès (Arrêté)
- Établi en 1911 par la Direction générale des eaux et forêt (extrait d'une liste nominative)
- Arrêtés municipaux (Nomination des pâtres, fixation des rémunérations en nature (1839)

Recensement 1855

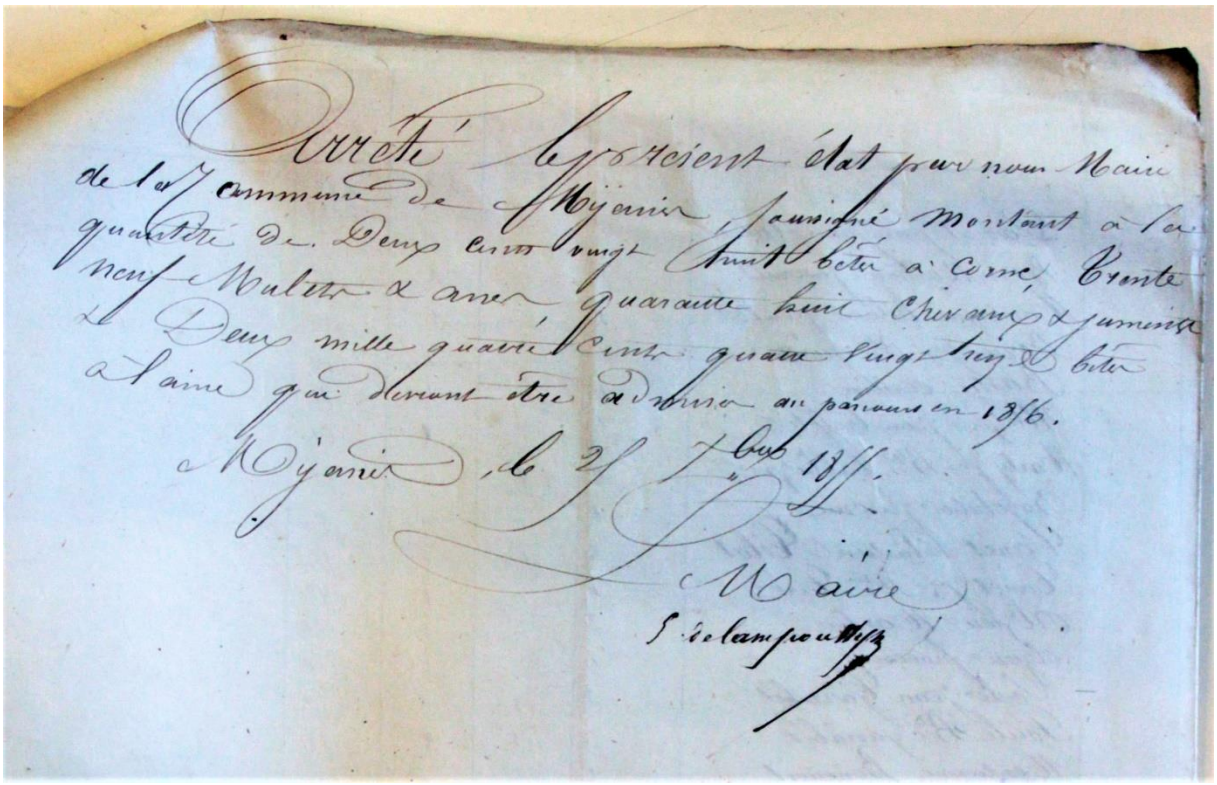

Arrêté le présent état pour notre Maire de la commune de Moyaux soussigné montant à la quantité de Deux cents vingt huit bêtes à corne, trente neuf Mulets & ânes, quarante huit chevaux & juments & Deux mille quatre cents quatre vingt huit bêtes à laine qui devront être adressés au parcours en 1856.

à Moyaux le 27 7bre 1855.

Maire

S. de Lamponthe

Arrêté de 1839 (extraits agrandis)

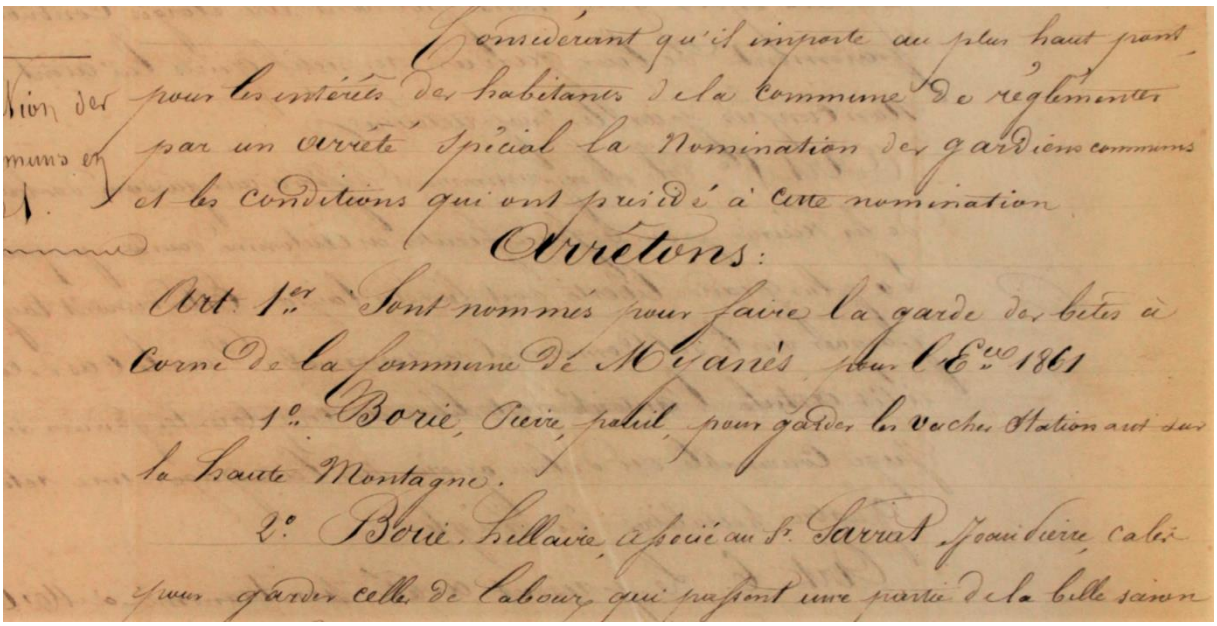

Considérant qu'il importe au plus haut point pour les intérêts des habitans de la commune de réglementer par un arrêté spécial la Nomination des gardiens communs et les conditions qui ont présidé à cette nomination

Arrêtons:

Art. 1er Sont nommés pour faire la garde des bêtes à corne de la commune de Moyaux pour l'Ex. 1861

1° Borie, Pierre, patrit, pour garder les vaches stationnant sur la haute Montagne.

2° Borie, Guillaume, associé au S. Sarrat, Jean Pierre, cadet pour garder celles de labour qui passent une partie de la belle saison

Monsieur Borie, Pierre, Pouil est nommé pour la garde des bovins stationnant en haute montagne ;
Monsieur Borie, Hillaire, associé à Sarrat Jean-Pierre sont nommés pour garder les bovins de labour.

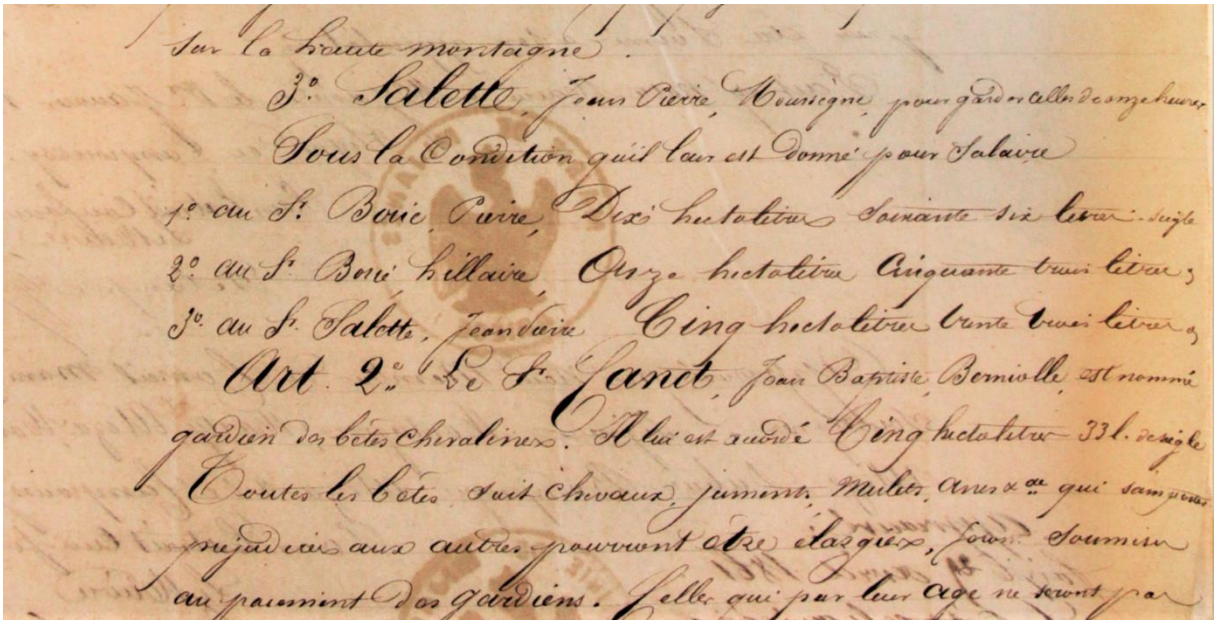
sur la haute montagne.
3° Salette, Jean Pierre, Moussègne, pour garder celles de onze heures
Sous la condition qu'il leur est donné pour salaire
1° au S. Borie, Pierre, Dix hectolitres soixante six litres seigle
2° au S. Borie hillaire, Onze hectolitres cinquante trois litres;
3° au S. Salette, Jean Pierre Cinq hectolitres trente trois litres
Art. 2° Le S. Canet, Jean Baptiste, Berniolle est nommé
gardien des bêtes chevalines. Il lui est accordé Cinq hectolitres 33 l. de seigle
Toutes les bêtes soit chevaux, juments, mulets, ânes &c qui sans pouvoir
préjudicier aux autres pourront être élagués, sont soumises
au paiement des gardiens. Celles qui par leur âge ne seront pas

Monsieur Salette, Jean-Pierre, Moussègne est nommé pour garder les bovins de *onze heures* (?) ;
Monsieur Canet Jean-Baptiste, Berniolle est nommé pour garder les équidés.

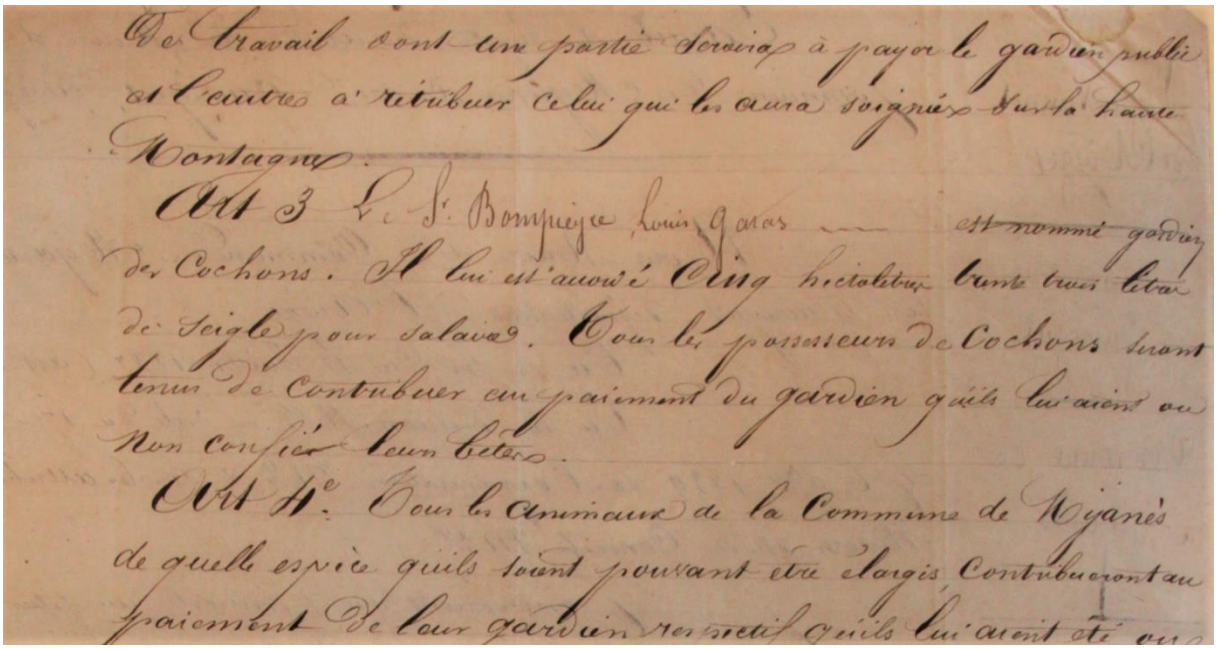
de travail dont une partie servira à payer le gardien public
et l'autre à rétribuer celui qui les aura soignés sur la haute
Montagne.
Art 3 Le S. Bompieyre Louis Garas est nommé gardien
des Cochons. Il lui est accordé Cinq hectolitres trente trois litres
de seigle pour salaire. Tous les possesseurs de Cochons seront
tenus de contribuer au paiement du gardien qu'ils lui aient ou
non confié leurs bêtes.
Art 4e. Tous les animaux de la Commune de Vijanès
de quelle espèce qu'ils soient pouvant être élagés contribueront au
paiement de leur gardien ainsi qu'ils lui avont été ou

Monsieur Bompieyre, Louis Garas est nommé pour garder les cochons.

<u>REMARQUE</u> : Il est accordé à tous ces gardiens une quotité de céréales (seigle) en règlement de leur activité. Par ailleurs, le fait de nommer un gardien de cochon montre que le glanage devait être toujours réglementé dans ce premier tiers du XIXe siècle.

Recensement 1911

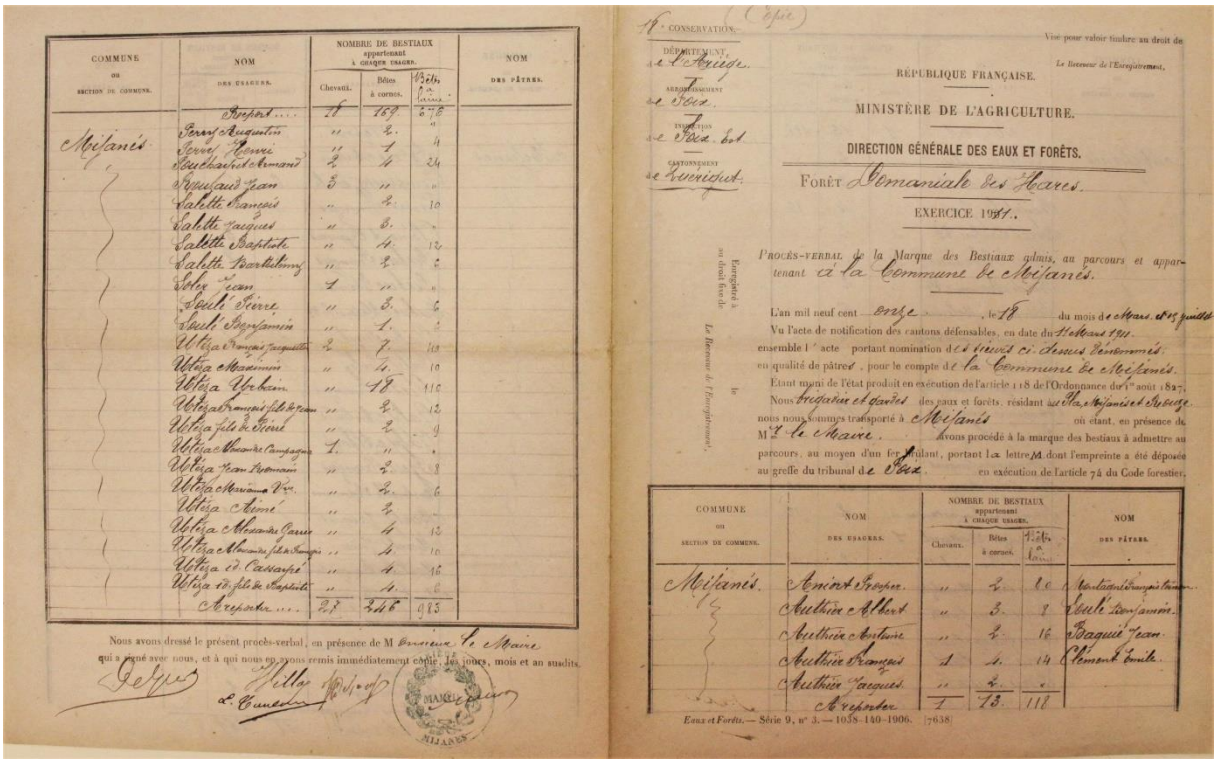

COMMUNE OU SECTION DE COMMUNE.	NOM DES USAGERS.	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	NOM DES PÂTRES.
	Report	27	169	578	
Mijanès	Ferrer Augustin	"	2	"	
	Ferrer Henri	"	1	4	
	Bouchard Armand	2	4	24	
	Rousaud Jean	3	"	"	
	Salette François	"	2	10	
	Salette Jacques	"	3	"	
	Salette Baptiste	"	4	12	
	Salette Barthélemy	"	2	6	
	Soler Jean	1	"	"	
	Soulé Pierre	"	3	6	
	Soulé Benjamin	"	1	2	
	Ubeda François Jacquette	2	2	10	
	Ubeda Maximin	"	4	10	
	Ubeda Urbain	"	18	110	
	Ubeda François fils de Jean	"	2	12	
	Ubeda fils de Pierre	"	2	9	
	Ubeda Maximin Campagne	1	"	"	
	Ubeda Jean Romain	"	2	8	
	Ubeda Maximin Vic.	"	2	6	
	Ubeda Aimé	"	2	"	
	Ubeda Alexandre Jacques	"	4	12	
	Ubeda Maximin fils de François	"	4	10	
	Ubeda id. Cassagne	"	4	16	
	Ubeda id. fils de Baptiste	"	4	6	
	A reporter	27	246	923	

Nous avons dressé le présent procès-verbal, en présence de M Bonneau Le Maire qui a signé avec nous, et à qui nous en avons remis immédiatement copie, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

MAIRIE MIJANES

N° CONSERVATION (Espèce)

Visé pour valoir timbre au droit de

Le Receveur de l'Enregistrement,

DÉPARTEMENT de l'Ariège

ARRONDISSEMENT de Foix

INSPECTION de Foix Est

CANTONNEMENT de Lavelanet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX ET FORÊTS.

FORÊT Domaniale des Hares.

EXERCICE 1911.

PROCÈS-VERBAL de la Marque des Bestiaux admis, au parcours et appartenant à la Commune de Mijanès.

Enregistré à au droit fixé de le Receveur de l'Enregistrement,

L'an mil neuf cent onze, le 18 du mois de Mars dix huit

Vu l'acte de notification des cantons défensables, en date du 14 Mars 1911

ensemble l'acte portant nomination de deux gardes ci-dessus désignés

en qualité de pâtres, pour le compte de la Commune de Mijanès.

Étant muni de l'état produit en exécution de l'article 118 de l'Ordonnance du 1er août 1827;

Nous Brigadier et Gardes des eaux et forêts, résidant aux Hares, Mijanès et Rabisge

nous nous sommes transporté à Mijanès où étant, en présence de

M le Maire. avons procédé à la marque des bestiaux à admettre au

parcours, au moyen d'un fer brûlant, portant la lettre M dont l'empreinte a été déposée

au greffe du tribunal de Foix. en exécution de l'article 74 du Code forestier,

COMMUNE OU SECTION DE COMMUNE.	NOM DES USAGERS.	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	NOM DES PÂTRES.
Mijanès	Ancort Joseph	"	2	10	Montauriol François Pierre
	Authier Albert	"	3	8	Soulé Benjamin
	Authier Antoine	"	2	16	Baquié Jean
	Authier François	1	1	14	Clément Emile
	Authier Jacques	"	2	"	
	A reporter	1	13	118	

Eaux et Forêts. — Série 9, n° 3. — 1038-140-1906. (7638)